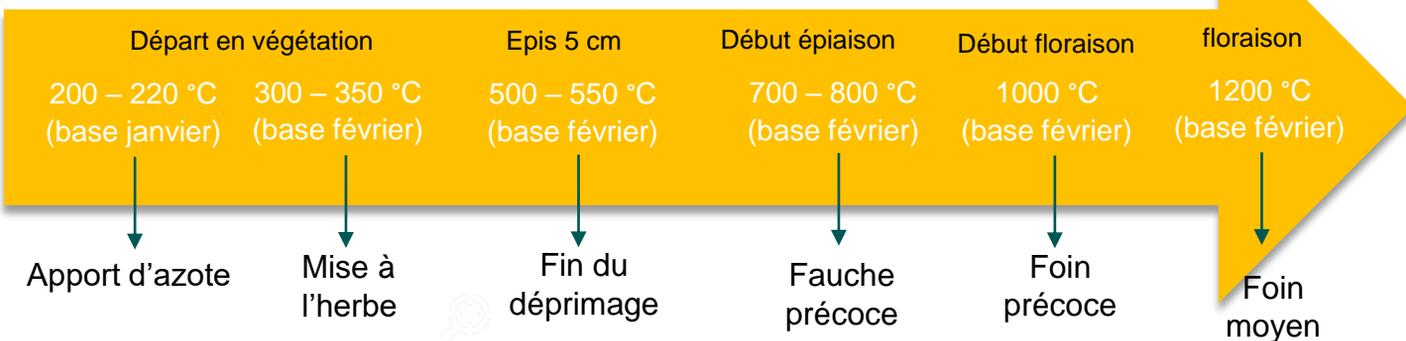




Calendrier fourrager



Agro – Météo

Station météo	Altitude (m)	Cumul pluvio depuis le 1er janvier (mm)	Degrés cumulés depuis le 1 ^{er} février
Avrée	302	209	462
Chateau-Chinon	598	331	417
Clamecy	215	168	466
Dun les Places	598	326	380
Lormes	485	308	455
Nevers	175	162	459
Prémery	260	169	441



Les températures estivales de la semaine dernière ont donné un « coup de fouet » à la pousse d'herbe – Prairie permanente, photo du 1^{er} avril 2021, CA58

Données météo au 4 avril 2021 (Source : Météo France)

L'hiver n'a pas dit son dernier mot

Les températures estivales de la semaine dernière ont permis un bond en avant d'environ 80/90°C sur le cumul des températures depuis le 1^{er} février. Cette douceur a permis d'accélérer la pousse, notamment sur les prairies situées sur sols profonds, à l'inverse des prairies situées sur des sols plus superficiels où le manque d'eau se fait déjà constater. Le froid de cette semaine va mettre un nouveau coup d'arrêt à la pousse. En attendant le retour de conditions plus favorables, le déprimage des parcelles de fauche peut se poursuivre encore quelques jours si les stocks d'herbe sur pied dans les pâtures sont insuffisants.



■ Déprimage, étêtage, quelle différence ?

Le déprimage est la pratique qui consiste à faire pâturer les parcelles de fauche en début de saison, lorsque la production d'herbe des pâtures ne suffit pas à satisfaire les besoins des animaux. Il permet de favoriser le tallage et de retarder la pousse de l'herbe sans trop impacter le rendement en fauche de la prairie, à condition que les animaux ne sectionnent pas les épis. Si c'est le cas, on parle alors d'étêtage.

Dans cette situation, la plupart des graminées étant non remontantes (elles n'épient qu'une fois dans l'année), les repousses seront uniquement feuillues. On obtiendra alors une herbe avec une bonne valeur alimentaire mais le rendement, en cas de fauche, sera diminué.

En pratique, l'étêtage est la pratique à mettre en œuvre dans les pâtures, afin d'éviter d'offrir aux animaux une herbe avec la meilleure valeur alimentaire possible. Pour y parvenir, il faut que les animaux aient pâturé l'ensemble de la surface avant 700°C cumulés depuis le 1^{er} février, avant que les graminées ne soient épiées.

Pour ne pas prendre le risque d'étêter une prairie destinée à la fauche, il faut retirer les animaux suffisamment tôt : la date limite se situe aux environs de 500/550°C cumulés depuis le 1^{er} février. C'est à partir de ce cumul que l'épi des graminées commence sa montée dans la gaine et risque par conséquent d'être sectionné.

La pratique du déprimage est à réserver aux parcelles destinées à la récolte en foin (fauche plutôt tardive).

Le déprimage peut se poursuivre encore quelques jours : jusqu'en fin de semaine sur la Bourgogne Nivernaise et le Nivernais central, jusqu'à fin de semaine prochaine dans les zones plus en altitudes du Morvan.



■ Sécheresse 2020 : fin des télédéclarations le 18 avril

Nous vous rappelons que la date butoir pour réaliser vos dossiers de déclarations Télécalam, suite à la sécheresse de 2020, est fixée au **18 avril 2021**. Ci-dessous le lien pour effectuer cette démarche :

<http://mes.demarches.agriculture.gouv.fr/demarches/exploitation-agricole/demander-une-aide-pac/article/demander-une-indemnisation>

ou

<https://ecoagri.agriculture.gouv.fr/calamnat-usager/>

La Chambre d'Agriculture peut vous accompagner pour la réalisation de la télédéclaration.
Renseignements et inscription au 03.86.93.40.40

PROAGRI
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN.

Les conseillers de la Chambre d'agriculture vous accompagnent

Contact bureau Nevers :

Tél : 03 86 93 40 60

Mail : elevage@nievre.chambagri.fr

Retrouvez toutes nos actualités sur :

facebook 

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

 **MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*